

Délibération du Conseil d'administration

Séance du 16 novembre 2023

Présents M. Jean-Paul PAVILLON et Mmes Edith CHOUTEAU, Danielle LANGLOIS, Corinne PICARD (arrivée au point n°2) représentants le conseil municipal.
Mmes Chantal SCHWARTZ, Marie-Chantal GUILLOT, Monique LE BIHAN, Martine SCOTTO DI VETTIMO et M. Paul ABLINE, représentants les associations.

Absents excusés ayant donné pouvoir

M. Philippe LABORDERIE	Mme Edith CHOUTEAU
Mme Christine CORBILLON	Mme Danielle LANGLOIS
Mme Christelle TREHET-COLLET	Mme Monique LE BIHAN

Absent excusé

M. Gérald BOUSSICAULT

Assistaient également

Mme Marion POISSONNEAU, directrice du CCAS,
M. Philippe FREMONDIÈRE, directeur général des services, Ville des Ponts-de-Cé.

POINT N°7 – BUDGET CCAS – ADMISSION EN CRÉANCE ÉTEINTE

Madame CHOUTEAU, Vice-Présidente, expose que le comptable public n'a pas pu recouvrer les titres, cotes ou produits ci-après.

A la demande du Trésor Public, il est donc proposé au conseil de voter l'admission en créance éteinte pour la somme de :

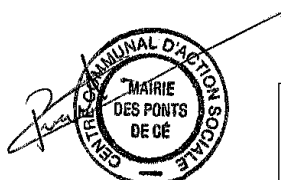
Compte	Montants présentés
6542	831,67 €
Total	831,67 €

Après en avoir délibéré, le conseil approuve cette proposition à l'unanimité.

Le Président,

Jean-Paul PAVILLON

CCAS LES PONTS-DE-CÉ



Accusé de réception en préfecture
049-264901976-20231116-AS-23-11-16-7-DE
Date de télétransmission : 21/11/2023
Date de réception préfecture : 21/11/2023